

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 217-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.1007

Déposée le: 19.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Trüssel (Trimstein, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



BKW: ne vendons pas les bijoux de famille!

Le Conseil-exécutif est chargé d'intégrer les modifications suivantes à l'élaboration de la loi sur la participation du canton à BKW SA :

1. les réseaux et centrales significatives seront détachées dans une société à part ;
2. un contrat de prestations sera préparé pour l'exploitation des centrales et des réseaux ;
3. les segments Négoce d'énergie et Prestations passeront au marché libre.

Développement :

Le cours actuel de BKW (environ 2,2 milliards de CHF) ne reflète absolument pas la valeur de ses réseaux. Privatiser les réseaux est absurde et ne permet pas d'établir de marché.

Les critiques se multiplient à l'égard de l'offre de prestations de BKW et le canton est incapable de réagir face à l'augmentation de la concurrence : cette situation n'est plus tenable, ni pour BKW, ni pour le canton.

BKW doit pouvoir s'affirmer sur le marché libre. Cependant, la situation actuelle est problématique : BKW fournit des prestations commerciales alors que son statut monopolistique lui confère une longueur d'avance en matière de connaissances. Même si BKW vendait la majorité de son capital, cela ne changerait rien.

Il vaudrait mieux corriger les négligences commises lors de la première vente d'actions et ne pas répéter les mêmes erreurs.

Motivation de l'urgence : des jalons importants du dossier BKW vont être posés incessamment.